

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIERS R-3640-2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2008
DE TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur (TransÉnergie)

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demandereses en Intervention

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 3 août 2007

1 - Par la présente, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* logent une demande d'intervention auprès de la Régie, au dossier R-3640-2007 (cause tarifaire 2008 de TransÉnergie - Hydro-Québec Transport).

1. **NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demandereses en intervention, pour fins de communications, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriels: energie@mink.net ; energie20082012@yahoo.ca ; enviro@megacom.net ;
info@aqlpa.com (Veuillez adresser tout courriel à chacune de ces adresses)

2. **NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - Les demandereses en intervention sont des associations environnementales sans but lucratif, incorporées suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982. *Stratégies Énergétiques (S.É.)* a été fondée en janvier 1999. Les deux demandereses interviennent conjointement devant la Régie de l'énergie depuis plusieurs années.

4 - L'AQLPA a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de favoriser le renforcement des instruments réglementaires et des instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-Etats-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active dans la mise sur pied du *Débat public sur l'énergie* de 1995-1996 et a participé à celui-ci. Elle a pris part au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, un processus de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "*Notre avenir à tous*". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

6 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Elles sont favorables à l'exportation et la circulation inter-provinciale d'électricité dans la mesure où le bilan de cette exportation se traduit par un remplacement d'énergies plus polluantes par des énergies moins polluantes, le tout conformément aux recommandations de la *Table sur l'électricité*, une table de concertation multi-intervenants, à laquelle *Stratégies*

Énergétiques (S.É.) a participé dans le cadre du *Processus national sur les changements climatiques* (Rapport final, décembre 1999, recommandation 3C).

Elles favorisent la conservation et l'efficacité énergétique, ainsi que le développement de toutes les filières d'énergie renouvelable (hydroélectricité, éolienne, solaire, géothermie, etc.) en respectant le principe selon lequel les projets doivent être acceptables tant économiquement qu'environnementalement et socialement, en s'assurant de réduire et mitiger au besoin les impacts qu'ils pourraient avoir.

Elles favorisent également la vérité des prix énergétiques. SÉ et AQLPA appuient particulièrement les propos contenus au rapport final de la Commission Brundtland, *Notre avenir à tous*, favorables à des prix énergétiques reflétant leurs coûts réels, car de tels prix favorisent une utilisation rationnelle de l'énergie.¹

Elle attachent une forte importance à la fiabilité du réseau et à la sécurité énergétique des Québécois, notamment à l'accès aux interconnexions lorsque requises pour la charge locale, l'assurance d'un tel accès permettant d'éviter la construction au Québec d'équipements supplémentaires de production pour assurer cette sécurité, tels par exemple que l'ancien projet Le Suroît.

7 - *Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* ont pris part à de nombreux dossiers devant la Régie de l'énergie, tant en matière de gaz naturel qu'électricité.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

¹ COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (COMMISSION BRUNDTLAND), Version française, *Notre avenir à tous*, Oslo, 1987; Éd. Montréal, Éditions du fleuve, Publications du Québec, 1989. Extraits déposés sous la cote: STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES-AQLPA, Dossier R-3492-2002, Phase 2, Pièce SÉ-AQLPA-9, Document 1, pp. 235-237.

3. THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT, ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET MOTIFS À L'APPUI

8 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* envisagent de traiter notamment des thèmes suivants dans leur preuve et rechercheront les conclusions suivantes, aux motifs ci-après indiqués :

□ **Les indicateurs de performance et l'usage qui en est fait :**

SÉ-AQLPA feront d'abord des représentations sur les résultats de l'année courante obtenus selon les indicateurs de performance déjà existants. Les représentations de SÉ-AQLPA se situeront en continuité avec celles qui furent présentées par elles au dossier R-3605-2006.

Dans un second temps, SÉ-AQLPA feront des représentations sur les modifications majeures que recommande le Transporteur à ces indicateurs pour le futur. Hydro-Québec propose d'accepter une partie des recommandations que lui ont soumises par deux rapports d'expertise, à l'occasion d'un groupe de travail, quant à la révision de ces indicateurs de performance. Hydro-Québec propose également de rejeter certaines autres de ces recommandations et formule des recommandations additionnelles. SÉ-AQLPA sont préoccupées, à cet égard, par le sort réservé aux indicateurs de performance environnementaux, ainsi qu'aux indicateurs relatifs à la fiabilité et à la qualité des opérations. SÉ-AQLPA sont aussi préoccupées par l'importance relative des indicateurs entre eux. SÉ-AQLPA feront des recommandation en vue de s'assurer que les indicateurs retenus **soient significatifs, bien équilibrés entre eux, mesurent la performance réelle du Transporteur et portent sur des questions sous son contrôle effectif.**

Dans un troisième temps, SÉ-AQLPA feront des représentations quant à l'usage qui doit être fait de ces indicateurs par le Transporteur, dans ses processus décisionnels et aussi dans l'établissement de ses propres objectifs corporatifs et mesures d'encouragement. SÉ-AQLPA sont préoccupées par la non-correspondance entre les indicateurs retenus par la Régie et ces indicateurs corporatifs utilisés à l'interne chez le Transporteur. Ces représentations s'inscriront en complémentarité avec celles qui seront logées au dossier R-3641-2007, tel qu'énoncé dans la demande d'intervention dans ce dernier dossier.

□ **La planification du réseau :**

SÉ-AQLPA feront des représentations afin de s'assurer que les investissements requis sont effectués en temps requis et ne sont pas

indûment retardés. SÉ-AQLPA feront des représentations afin de s'assurer qu'une coordination existe entre les investissements requis en maintien des actifs, ceux requis pour améliorer la performance optimale résultant des indicateurs de performance (IC, etc.), ceux requis pour répondre à la croissance des besoins (nouvelle production prévue, transit hors Québec, etc.). Dans divers dossiers antérieurs, SÉ-AQLPA avaient déjà soulevé un manque de coordination à cet égard.

SÉ-AQLPA s'assureront également du respect de l'équité inter-générationnelle (ou inter-temporelle) dans les calendriers d'investissements. Compte tenu de l'ampleur des investissements **qui sont déjà requis**, SÉ-AQLPA sont préoccupés de constater que le Transporteur planifie 5 années de baisse d'impact tarifaire, suivies de 4 années de hausses d'impact tarifaire (HQT-10, Doc. 1, p. 25).

Ces représentations de SÉ-AQLPA s'inscriront en continuité avec celles logées par elles dans des dossiers antérieurs et en harmonie avec celles qui seront présentées au dossier R-3641-2007 au sujet des investissements prévus.

- SÉ-AQLPA, dans leurs représentations, s'assureront que les charges et les investissements du Transporteur en 2008 soient suffisants pour assurer la **qualité environnementale de ses activités et le maintien de la sécurité du réseau et sa fiabilité.**
- SÉ-AQLPA feront des représentations sur les **projections de la demande par catégorie** de 2007 et 2008, notamment les variations interannuelles importantes envisagées par le Transporteur (HQT-11, document 2). Cette question est de nature à affecter la qualité des projections d'impact tarifaire des investissements.
- SÉ-AQLPA s'assureront du caractère adéquat du **traitement réglementaire proposé par le Transporteur quant à sa redevance au Fonds vert** (compte de frais reportés).

4. MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

9 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* demanderont des renseignements écrits à TransÉnergie et pourront, le cas échéant, demander des renseignements supplémentaires oralement en audience.

Elles déposeront une preuve d'expertise et une preuve d'analyse ciblées sur les sujets mentionnés ci-dessus et les conclusions recherchées qui s'y rapportent. Cette preuve sera déposée par écrit et présentée en audience. Une demande de reconnaissance de statut d'expert sera logée selon les modalités et délais prescrits par le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Une argumentation sera également présentée en audience.

5. BUDGET PRÉVISIONNEL

10 - Les demanderesses en intervention joignent à la présente leur budget prévisionnel, conformément aux instructions de la Régie. Elles demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Montréal, le 3 août 2007



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*